



Fédération nationale pour l'Inclusion des personnes
en situation de handicap sensoriel et DYS en France
Reconnue d'utilité publique

Charte des adhérents à la Fisaf

2017

En vertu de ses statuts et conformément à sa nature de Mouvement social rassemblant des associations, des institutions, des fondations, des établissements et des services ainsi que leurs représentants dans toute leur diversité, la FISAF et ses adhérents défendent et respectent les principes suivants :

I. Principes Ethiques

- Respect de toutes les différences,
- Solidarité à l'égard des plus fragiles,
- Qualité de la prestation de service,
- Accessibilité universelle.

La FISAF et ses adhérents œuvrent pour l'application de la Convention Internationale des Droits des personnes handicapées ratifiée par la France en 2010 et inscrivent pleinement leurs actions dans la déclinaison de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées promouvant les principes de citoyenneté, d'accessibilité et de compensation.

II. Principes de Démocratie et de Solidarité

Chaque membre adhérent à la FISAF

1. s'engage à signer et à respecter cette CHARTE
2. s'engage, à respecter toutes les décisions prises par l'assemblée générale, conformément aux statuts de la Fédération et sans préjudice pour leur propre fonctionnement associatif participe solidairement à leur mise en œuvre

La libre expression des idées des membres de la FISAF est recherchée et favorisée, dans le respect des principes de cette CHARTE.

III. Principes de transparence et de confidentialité

1. La transparence de la prise de décision et des modalités de mise en œuvre est nécessaire à la vie de la Fédération
2. Les décisions et initiatives prises au nom de la Fédération par ses différentes instances sont rendues publiques et diffusées à l'ensemble de ses adhérents
3. Les administrateurs, délégués et animateurs participant aux travaux des instances fédératives sont tenus à la discrétion à l'égard de faits et de renseignements dont ils peuvent prendre connaissance dans le cadre de leurs fonctions et missions.

La FISAF s'engage à concrétiser son action par

- a) la promotion de son réseau d'adhérents dans leurs territoires d'intervention (régions, départements, métropoles...),
- b) la coordination entre l'expertise locale et une action nationale qui s'en inspire et qui en défend l'excellence,
- c) la mutualisation, la coopération et la diffusion des connaissances entre l'ensemble des adhérents à son réseau.

La FISAF agit selon trois priorités

- a) L'OUVERTURE de CENTRES DE RESSOURCES sur les territoires REGIONAUX OU LOCAUX pour répondre aux demandes de proximité et promouvoir la spécificité de ses accompagnements
- b) La contribution à la mise en œuvre de SCHEMAS REGIONAUX SENSORIELS, indispensables à une meilleure coordination de l'offre de services pour des parcours adaptés et sans ruptures
- c) La diffusion des CONNAISSANCES ET DES BONNES PRATIQUES, via une PLATEFORME NUMERIQUE COLLABORATIVE, développée en partenariat avec IDEAL CONNAISSANCE ; démarche innovante pour la promotion de l'expertise des adhérents FISAF.

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

En vertu de ce qui précède, la FISAF s'engage

1. A respecter cette charte
2. A venir en appui à ses adhérents sur le plan technique et/ou politique à leur simple demande

L'adhérent s'engage

1. A respecter cette charte
2. A participer à l'élaboration du projet politique de la Fédération et à le promouvoir.

Fait, le

Le Président de l'association adhérente
(Préciser : Prénom, Nom)

Le Président de la FISAF

Cachet de l'association

La FISAF, Fédération nationale pour l'Inclusion des personnes en situation de Handicap Sensoriel et DYS avec ou sans handicaps associés a été créée en 1925 sous la forme d'une association Loi 1901. Aujourd'hui, reconnue d'**utilité publique**, la FISAF fédère **170 associations**, établissements et services qui accueillent, forment et accompagnent plus de **15 000 personnes en situation de handicap** grâce à un Réseau de **4 000 professionnels** experts en déficience sensorielle et troubles du langage et des apprentissages. La FISAF est membre, entre autres, de l'ANECAMSP, du CNCPH, du Comité d'Entente, de Droit au Savoir, du Collectif Français pour l'Emploi Accompagné, de NEXEM... Ses **ADHERENTS** sont des personnes physiques, des associations, des fondations, des établissements et des services qui accompagnent des enfants, adolescents, adultes et aînés en situation de handicap sensoriel et DYS

Retrouvez nos informations sur le site : www.fisaf.asso.fr